



Conseil Municipal du 26 septembre 2024

Vigneux-sur-Seine

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE

—
Arrondissement
d'ÉVRY

—
Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

Extrait du registre des
Délibérations

—
n° 24.212

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39
Présents : 24
Représentés : 13
Excusés : 1
Absents : 1

**Objet : Personnel Communal – Mise à jour du tableau des effectifs
n°4 de la VILLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS :

Thomas CHAZAL, Maire,
Colette KOEBERLE, Monique BAILLOT, Michelle LEROY, Leïla SAÏD¹, Patrick DUBOIS, Sophie MINE, Dominique DEVERNOIS, Bachir CHEKINI, Samia LEMTAÏ, Norman CHARLES, Adjoints.
Elisabeth LEGRADE, René REAL, Fernando PEREIRA, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Faten BENHAMED, Fanny KARANI, Florian GOURMELON, Samia CARTIER, Nicolas ALLEOS, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Bouchra KHIAR, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS :

Fouad SARI	par Norman CHARLES
Joël GRUERE	par Monique BAILLOT
Florent PECASSOU	par Michelle LEROY
Marième GADIO	par Leïla SAÏD
Alain GALLET	par Fernando PEREIRA
Jeannette LECOQ	par René REAL
Gabin ABENA	par Christina PEDRI
Valérie HOULLIER	par Elisabeth LEDRADE
Djamila RAMIREZ	par Samia LEMTAÏ
Frank GUEX	par Florian GOURMELON
Sophiane TERCHOUNE	par Nicolas ALLEOS
Julia ALFONSO	par Benjamin DONEKOGLU
Julie OZENNE	par Patrice ALLIO.

EXCUSÉE

Maryline VIARD

ABSENT :

Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur Florian GOURMELON est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

¹ Arrivée à 19 h 15, avant que ne s'engagent les débats.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 25 septembre 2024 ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 17 septembre 2024 ;

Considérant l'organisation de la collectivité, les recrutements et l'évolution de carrière des agents ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 35 voix POUR,

2 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu.

Article 1 - DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Ville :

En créant les emplois suivants :

Intitulé de l'emploi	Temps Complet	Durée hebdo.	Cat.	Cadre d'emploi	Grade
Agent des écoles - ATSEM	TC	35h	C	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique territorial
Animateur Enfance-Jeunesse	TNC	17h30	C	Adjoint d'animation territoriaux	Adjoint d'animation territorial
Animateur Enfance-Jeunesse	TNC	17h30	C	Adjoint d'animation territoriaux	Adjoint d'animation territorial

En modifiant les emplois suivants :

Intitulé de l'emploi	Ancienne situation				
	Quotité Temps de travail	Durée hebdo.	Cat.	Cadre d'emploi	Grade
Assistant(e) administratif(ve) et juridique	TC	35h	C	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère cl
Instructrice-teur des autorisations d'urbanisme	TC	35h	C	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif

Intitulé de l'emploi	Nouvelle situation				
	Quotité Temps de travail	Durée hebdo.	Cat.	Cadre d'emploi	Grade
Assistant(e) administratif(ve) et juridique	TC	35h	B	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur
Instructrice-teur des autorisations d'urbanisme	TC	35h	B	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur

Article 2 - ARRÊTE le nombre d'emplois figurant désormais au tableau des effectifs de la VILLE :

Emplois permanents	Dont : Temps non complet
691	27

Article 3 - PRÉCISE que les emplois créés seront occupés par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base des articles L 332-8 et L 332-14 du code général de la fonction publique.

Article 4 - PRÉCISE que les crédits correspondants sont prévus au budget.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20240926-24-212-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024

Le Maire
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 27/09/2024

